

## SOMMAIRE

- **Conférence sur le changement climatique – COP22**  
**Un indicateur avancé de positionnement économique**  
*La 22ème Conférence entre les parties sur le changement climatique - COP22 – s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. Celle-ci s'est ouverte sur une note très positive puisque moins de six mois après sa signature à New York, l'Accord de Paris est entré en vigueur. Le seuil de ratification fixé à minimum 55 États, représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre ayant été franchi... (lire l'article ci-contre).*

## DANS CE NUMÉRO

- Conférence sur le changement climatique – COP22  
Un indicateur avancé de positionnement économique 1, 3 & 4
- La Coopérative en un clin d'œil 2
- Impacts économiques 2
- Pourquoi devenir associé? 2
- Valorisation d'une part sociale 3

## Conférence sur le changement climatique – COP22

### Un indicateur avancé de positionnement économique

La 22ème Conférence entre les parties sur le changement climatique - COP22 – s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. Celle-ci s'est ouverte sur une note très positive puisque moins de six mois après sa signature à New York, l'Accord de Paris est entré en vigueur. Le seuil de ratification fixé à minimum 55 États, représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre ayant été franchi.

Le programme de Marrakech s'est désormais concentré sur la stratégie de mise en œuvre de l'Accord. Et pour ce faire, les trois mêmes enjeux centraux resurgissent chaque fois : renforcement des capacités, adaptation et financement.

#### Un tient vaut mieux que deux tu l'auras

Une recherche, publiée par l'organisation américaine Rights and Resources Initiative (RRI) soutenue, entre autres, par la Confédération Suisse, parue pour l'occasion, évoque une solution économiquement avantageuse aux problèmes des émissions de gaz à effet de serre : celle de la protection des droits territoriaux des peuples des forêts tropicales. L'étude arrive à la conclusion suivante : sécuriser un droit territorial formel et assurer l'accès aux ressources forestières, aux communautés locales font partie des mesures les moins coûteuses en termes d'implémentation tout en offrant de grands bénéfices tant économiques, qu'environnementaux et sociaux.

Des coûts estimés entre 45 et 380 fois inférieurs aux bénéfices pouvant être retirés d'une telle mesure de protection et cela est sans compter sur les avantages

socio-culturels. Au même titre que l'adage « un déchet non produit est un déchet que nous n'aurons pas à recycler », « une forêt protégée est une quantité de CO2 qui n'aura jamais été émise », et cela pour autant que l'on s'en tienne à considérer un arbre comme un simple amas de carbone...

Toujours dans cette même étude, il est estimé que 24% du carbone hors-sol est stocké dans les forêts tropicales à travers le monde. Au moins 10% de ce carbone accumulé se situe dans des territoires forestiers communautaires sans reconnaissance légale, ce qui met en situation de vide juridique plus de 22 milliards de tonnes de carbone, soit près de la moitié des émissions mondiales annuelles s'élevant à 50 milliards de tonnes. Cette étude met en lumière une solution de mitigation qui, si elle ne nécessite pas de moyens financiers faramineux, demande d'instaurer des régimes légaux bien plus stricts.

#### Découpler la croissance économique et émissions carbone

Une vingtaine de parties prenantes tierces, soit des organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales se faisant porte-drapeaux des aspirations, doléances, engagements et résultats de la société civile mondiale se sont également réunies pour un débat en profondeur. Un échantillon de voix, parfois hétérogène, qui a profité de la tribune mise à disposition par la COP22 pour suggérer des pistes de collaborations, souligner certaines actions prises au niveau local ou régional ou réitérer leur demande de soutien sur une problématique bien précise.

Du langage généraliste évoqué lors des discussions globales (financement, réduction des émissions, augmentation des capacités, transition énergétique ...), nous sommes passés à l'énumération de thèmes ou ne peut plus concrets.

(suite en page 3)



# La Coopérative en un clin d'œil

**Date de création**  
Juin 2010

**Siège**  
Vevey, Suisse

**Structure juridique**  
Coopérative de droit suisse

**Prises de participations**  
Globales, diversifiées, multisectionnelles

**Horizon de développement**  
Long terme

**Valeur nominale/part sociale**  
CHF 10'000.-

**Souscription**  
Quotidienne (+3% timbre fédéral et frais)

**Capital social**  
Non limité

**Modèle de prises de participations**  
Coté: bottom-up  
Private Equity: fondamental

**Ses associés**  
Institutions de prévoyance de droit public et de droit privé, personnes morales et physiques, associations

**1 investissement**  
= 1 voix à l'Assemblée générale

**Direction**  
CONINCO Explorers in finance SA

**Agence de notation extra-financière pour les titres cotés**  
oekom research AG

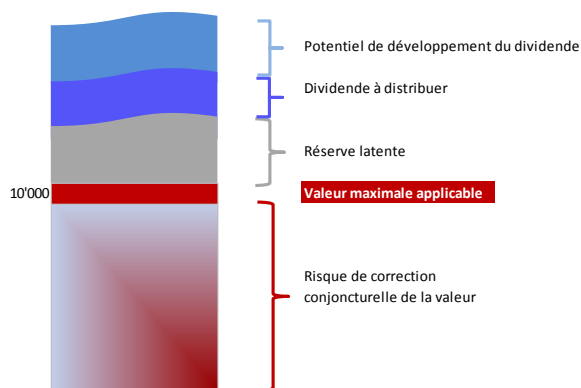
**Banque commerciale**  
Credit Suisse

**Banque dépositaire**  
Pictet & Cie

**Code ISIN**  
CH0211420010

*Une opportunité d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable, ainsi que de soutenir l'activité économique tout en construisant sur la durée un revenu récurrent.*

## Modèle spécifique de rendement/risque



*Une opportunité, pour qui?*

*Sociétés commerciales*

*Personnes privées*

*Régimes de retraites*

*Collectivités publiques*

*Fondations de bienfaisance*

*et de famille*

*Associations*

## Pourquoi devenir associé?

1. Avoir un rendement économique croissant récurrent.
2. Obtenir un capital stable à moyen et long termes.
3. Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
4. Prendre des participations diversifiées.
5. Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
6. Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
7. Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
8. Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
9. Devenir un investisseur engagé grâce au « label » ONE CREATION.

# Valorisation d'une part au 30.11.2016

30.11.2016	CHF
Estimation valeur comptable d'une part (art. 9 statut)	10'000.00
Bénéfice après impôt et affectation par part (art. 29 statut)	437.86
Estimation valeur de liquidation d'une part	12'057.92
Nombre de parts	961.00
Réserve sur valeur comptable	1'352'319.86
Dividende exercice 2014. Date ex. 15.04.2015	350.00
Dividende exercice 2015. Date ex. 28.04.2016	250.00

\* Sous réserve du rapport de l'auditeur après attribution à la réserve générale

## Conférence sur le changement climatique – COP22

### Un indicateur avancé de positionnement économique

(suite de la page 1)

Forcément, les grands discours, les objectifs quantitatifs, les feuilles de route doivent à un moment se traduire par des actions. Sur le terrain, celles-ci vont du projet de permaculture ou de centrale électrique géothermique, à une nouvelle législation limitant l'utilisation des Hydrofluorcarbures (HFC) ou une coopérative de fermiers unissant ses forces pour être plus résilients face aux changements climatiques déjà avérés dans leur région. Le développement durable n'a de limites que l'imagination des êtres humains où celles que ces contradicteurs érigent. Il existe un nombre incommensurable de solutions. C'est ce qui ressort d'une conférence, dédiée aux « Solutions bas-carbone », qui a réuni des représentants de l'Économie, des collectivités publiques et du monde académique. Les gouvernements municipaux n'ont pas toujours connaissance des solutions existantes qui pourraient contribuer à atteindre les objectifs déterminés aux échelles nationales. Le dialogue est crucial à cet égard, et le cadre mis à disposition par l'ONU est très utile pour renforcer

l'implémentation des technologies développées par le secteur privé. De son côté, l'industrie a besoin de voir se concrétiser les engagements nationaux, comprenant des plans d'action précis et avec une vision à long terme. Il est important pour les législateurs, urbanistes, décideurs politiques de bien comprendre l'étendue des solutions sur lesquelles ils peuvent compter. La progression vers une société bas-carbone pourra ainsi se faire intelligemment grâce aux innovations prêtes à être mise en œuvre. Au secrétaire général du Conseil des Ministres Nordiques de déclarer : « Beaucoup de solutions sont déjà là, technologiquement faisables et adaptables à différentes échelles dans le reste du monde. Nous l'avons prouvé avec l'éolien au Danemark, les biocarburants en Finlande, l'énergie géothermale en Islande, les voitures électriques en Norvège et les pompes à chaleurs en Suède. Nous sommes parvenus à démontrer qu'il est possible de découpler définitivement la croissance économique des émissions de gaz à effet de serre. Nous voulons donner le ton, agir comme un laboratoire

vivant, et partager ce que nous avons appris. »

#### Un test de la volonté

Le secrétaire d'État américain, John Kerry, a délivré un message résolument dynamique. Il a évoqué, tour à tour, la qualité des dispositions législatives de l'Accord de Paris, les enjeux économiques du marché en plein boom des énergies renouvelables et de l'engagement majeur du secteur privé dans le défi du changement climatique. Sans tomber dans une rhétorique catastrophiste, ce dernier a néanmoins souligné l'urgence dans laquelle nous nous trouvons : « les conséquences d'un échec seront, dans la plupart des cas, irréversibles. Si nous perdons ce moment d'action, aucun discours dans les décennies à venir ne pourra recréer les calottes glaciaires ni venir remplir les rivières et lacs asséchés ». Kerry poursuit : « il est important de se souvenir que nous n'allons pas vers un désastre préétabli, nous avons encore le choix. Le changement climatique ne pose pas la question de nos capacités, mais bien de notre volonté. Pour réussir, il convient de se baser sur les faits et non plus sur des opinions. »

(suite en page 4)

## ONE CREATION

Quai Perdonnet 5  
CH-1800 Vevey  
T +41 (0)21 925 00 33  
[www.onecreation.org](http://www.onecreation.org)

## DIRECTION

**Olivier Ferrari - CEO**  
T +41 (0)21 925 00 33 - [oferrari@coninco.ch](mailto:oferrari@coninco.ch)

**Sabine Mabillard - Directrice**  
**Département Placements Collectifs**  
T +41 (0)21 925 00 38 - [smabillard@coninco.ch](mailto:smabillard@coninco.ch)

**Paola Orlando Micolot - Responsable**  
**Public Affairs & Business Development**  
T +41 (0)21 925 00 37 - [pmicolot@coninco.ch](mailto:pmicolot@coninco.ch)

ONE CREATION-Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel.

La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

*Pour un développement industriel économique durable*

ONE CREATION

*Think Sustainable*

# Conférence sur le changement climatique – COP22

## Un indicateur avancé de positionnement économique

(suite de la page 3)

Depuis la COP21, chacun s'accorde sur l'évident leadership du secteur privé dans la mouvance du développement durable et de tout ce qu'il implique. Une multitude de solutions émergent de l'entrepreneuriat et du monde académique, beaucoup travaillent depuis de nombreuses années sur les avancées technologiques qui sont en train de révolutionner pour toujours la manière dont nous électrifiions le monde.

En relation à la référence du nouveau Président élu aux Etats-Unis, on peut retenir le propos que le changement climatique ne devrait pas être une question partisane. Pour le moment, pas de plans sur la comète pour la politique climatique américaine du prochain mandat, mais une autre affirmation qui vient à nouveau adouber le secteur privé : « la génération d'énergie solaire a vu son niveau multiplié par 30 depuis 2008. Cela va continuer, car c'est le marché qui va dicter ses termes et non pas le gouvernement ».

Dans une autre conférence, la présentation de « We Mean Business », une coalition formée de 300 entreprises engagées dans la transition vers une économie bas-carbone, la question n'échappe pas au panel, mais une réponse du représentant de la société Mars est claire. La plupart des entreprises engagées dans cette coalition ont fixé leurs objectifs avant que le moindre accord soit en vue. L'engagement initial de Mars, en l'occurrence, ne changerait en rien les buts définis en interne de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre de 100% d'ici 2040, par rapport au niveau de 2007, c'est une volonté commerciale. En effet, la société considère la problématique du carbone comme un risque pour ses affaires. Parmi les panelistes, le représentant de la société Schneider Electric annonce leur objectif d'être neutre en carbone d'ici 2030. À nouveau, la volonté de réduction des émissions et du développement d'infrastructures efficaces énergétiquement est une opportunité économique et une évolution technologique incontournable.

La COP22, quoi que l'on puisse en penser, constitue un espace de dialogue public dans lequel une multitude de parties prenantes ont la chance de confronter leur savoir, leur point de vue et leurs idées. C'est aussi une mise en réseau global d'acteurs, publics comme privés, partageant le même point de vue, qui résulte dans la constitution d'un éventail immense d'outils qui permettront à chacun d'aboutir à ce grand projet commun de l'Humanité.

La COP22, pour tous ceux qui considèrent cette conférence sur le changement climatique comme un tour de passe-passe politique, nous révèle que l'économie a démontré plus que son engagement, mais bien sa volonté de souscrire aux nouvelles opportunités de création de valeur.

C'est dans cette perspective anticipée depuis juin 2010 que ONE CREATION Coopérative se positionne et ce, à tous les niveaux de l'économie réelle qui impactent positivement l'environnement.